

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE SUR LA COMMUNE

Le plan d'action lancé par la CCPF et la mairie de SAINT-

Afin de participer à la lutte contre le développement du frelon asiatique, espèce classée nuisible par le ministère de l'Agriculture, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) en concertation avec la mairie, de Saint-Évarzec, a mis un dispositif en place : **une campagne de sensibilisation et un financement de la destruction des nids.**

La marche à suivre :

1 J'observe dans mon jardin.

Frelon asiatique



- Nuisible et dangereux (piques très douloureuses).
- Il paraît noir et a un seul anneau jaune sur l'abdomen.
- Au repos ses ailes sont en forme de V.
- Il a des pattes jaunes.
- Il est très vif.

Frelon européen



- Il est jaune (grosse guêpe).
- Il est de grosse taille et bruyant.
- Les pattes sont marron/rouge.
- Plus lourd dans ses déplacements.

Nid primaire



- Être attentif car les nids peuvent être aussi bien au niveau de vos pieds que dans les haies voire dans les arbres.
- À hauteur d'enfant ils sont extrêmement dangereux et peuvent provoquer des piqûres mortelles sur l'être humain.
- Si les nids ne sont pas détruits, les reines nées dans l'année vont aller hiverner en dehors du nid pour ressortir au printemps.
- À l'approche de l'automne, le nid du frelon asiatique atteint sa taille définitive et est ainsi de plus en plus visible (ils mesurent entre 50 et 60 cm de diamètre).

2 Je contacte la mairie.

T. 02 98 56 28 29 : je renseigne l'adresse du domicile où se trouve le nid des frelons. Un référent municipal vous proposera un rendez-vous afin d'expertiser le nid (frelons asiatiques ou européens) et recueillir les éléments pour la destruction. A la suite du rendez-vous, il prendra contact avec la CCPF.

3 La CCPF déclenche l'intervention du prestataire.

➡ Si ce sont des **FRELONS ASIATIQUES**, la CCPF mandatera un organisme pour sa destruction. **L'INTERVENTION EST GRATUITE POUR L'USAGER.**

➡ Si ce sont des **FRELONS EUROPEENS**, rien ne sera fait pour les détruire car il s'agit d'une espèce utile à la biodiversité. Si vous exigez malgré tout sa destruction, **L'INTERVENTION SERA À VOS FRAIS.**



Comment faire le week-end ou un jour férié ?

La première chose à savoir est que le nid que vous avez découvert est probablement là depuis plusieurs semaines. Donc pas de panique ! N'essayez pas de le traiter par vos propres moyens (souvent inefficace et surtout extrêmement dangereux !).